

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-six mars deux mille vingt et un à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 36
DATE DE LA CONVOCATION	19/03/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/04/2021

OBJET :

Déclassement d'emprise de Domaine Public sans enquête publique - Hyper Centre

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET ,
Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc
AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre
MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M.
Claude BOUTRON , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme
Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M.
Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M.
Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte
KUENTZ , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme
Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Solène FOREST
procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Ginette MOSTACHI procuration à Mme
Maryvonne GRENIER, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Cédryc AUGUSTE, M.
Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID
procuration à M. Eric GARCIN

Absent(s) :

Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bruno PATRON,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions
qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Depuis plusieurs années maintenant, la Ville de Gap travaille sur la requalification urbaine de son centre ancien.

Ce travail plus spécialement axé sur le projet du "Carré de l'imprimerie" vise la restructuration urbaine de la totalité d'un îlot par la création de logements, dont une grande partie en locatif social, le maintien d'activités culturelles, l'implantation de commerces et de services, et l'aménagement de stationnement.

Le périmètre de cette opération délimité par la rue du Centre au sud, la rue de l'Imprimerie à l'Est, la rue Pasteur au Nord et la rue Bon Hôtel à l'Ouest, comprend une emprise de Domaine Public à usage d'impasse ne remplissant plus les critères d'affectation et d'utilisation publique.

Afin d'optimiser la maîtrise foncière relative à l'opération de requalification envisagée, la logique de territorialité impose le déclassement de cette emprise de Domaine Public à usage d'impasse, située à proximité du carrefour de la Rue du Centre, de la Rue Bon Hôtel et de la Rue du Content, d'une surface totale d'environ 55 m².

L'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière prévoit que le déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, ce qui n'est pas le cas de l'emprise sus désignée. De ce fait, le déclassement est dispensé d'enquête publique préalable.

Le déclassement de cette emprise entraîne son transfert dans le Domaine Privé de la Commune à compter du caractère exécutoire de la délibération du Conseil Municipal prononçant le déclassement.

Les copies de la délibération et du document d'arpentage dressé par le géomètre seront transmises au service du cadastre pour modification cadastrale.

Décision :

Il est proposé sur avis favorable de la Commission de de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique réunie le 16 Mars 2021 :

Article 1 : de prononcer le déclassement du Domaine Public d'une emprise à usage d'impasse située à proximité du carrefour de la Rue du Centre, de la Rue Bon Hôtel et de la Rue du Content, d'une surface totale d'environ 55 m² ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des formalités nécessaires au déclassement et à signer l'ensemble des documents afférents.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 42

Le Conseiller Municipal Délégué

Fabien VALERO

Transmis en Préfecture le : **07 AVR. 2021**
Affiché ou publié le : **07 AVR. 2021**



